

## Reprise des prélèvements d'échantillons d'urine

La levée des restrictions provinciales permettant aux athlètes de recommencer l'entraînement, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) a mis en place des procédures de contrôle du dopage supplémentaires. Ainsi, dès le 13 juillet, il pourra reprendre en toute sécurité les prélèvements d'échantillons d'urine, y compris les échantillons prélevés sur des athlètes à leur domicile, exigés par le Programme canadien antidopage (PCA).

Depuis, nous avons mis au point des procédures supplémentaires prévoyant les mesures de sécurité nécessaires pour les athlètes et le personnel de prélèvement des échantillons afin de réduire le risque de la propagation du virus. Créées à la suite d'une évaluation complète des risques rattachés à tous les aspects du processus, elles intègrent en outre les recommandations de l'Agence mondiale antidopage (AMA) et des autorités sanitaires locales. Nos employés ont suivi une formation d'appoint sur ces nouvelles procédures :

- Tous les employés du CCES doivent remplir un questionnaire d'autoévaluation sur la COVID-19 avant d'exécuter leurs tâches.
- Toutes les personnes participant au processus de contrôle du dopage doivent maintenir la plus grande distance physique possible.
- Jusqu'à ce que soient mises en place des mesures de sécurité convenant aux prélèvements sanguins, le CCES ne recueillera que des échantillons d'urine.
- Les athlètes doivent remplir un questionnaire d'autoévaluation au moment où ils reçoivent la notification.
- À la reprise, les séances de prélèvement seront restreintes à un nombre limité de participants, ce qui signifie qu'un seul athlète sera testé. Le nombre d'athlètes testés lors d'une même séance devrait augmenter suivant la levée des restrictions.
- Toutes les personnes participant au processus doivent porter des masques.
- Du désinfectant pour les mains sera mis à la disposition des athlètes (et de leurs représentants, le cas échéant).
- Le partage de fournitures sera réduit au strict minimum.

Les athlètes et intervenants qui ont suivi le cours *L'ABC du sport sain 2020* ou *L'ABC du sport sain en revue 2020* recevront un courriel avant le 13 juillet 2020 les invitant à suivre le module de formation en ligne *Reprise des contrôles*. Pour ceux qui n'ont pas encore suivi la formation *L'ABC du sport sain* cette année, le module *Reprise des contrôles* y est désormais intégré.

Vous trouverez de l'information concernant la COVID-19, dont les procédures du CCES et des liens vers diverses ressources de l'AMA et de l'Agence de la santé publique du Canada, à [cces.ca/fr/procedures-pour-la-covid-19](https://cces.ca/fr/procedures-pour-la-covid-19).

Si vous avez des questions, communiquez avec le CCES en écrivant à [info@cces.ca](mailto:info@cces.ca).

